

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 19 octobre 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 10/10/2023

15

dix-neuf octobre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL

Présents : 13

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

Représentés : Luc GODÉRIAUX-LEDRU représenté par Alain COMPEYRON

Excusés : Jeanne VANOVERMEIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet: Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 09 juin 2023 - DE_2023_035

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 09 juin 2023,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

APRES avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du vendredi 09 juin 2023,

APPROUVE à l'unanimité ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Publié le 23-10-2023

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/10/2023
048-200083335-DE_2023_035-DE